



Kim NGUYEN,
Associé
06 81 44 52 25



Mélanie BARIL,
Associée
06 87 24 99 20



L'épreuve du feu

Très rapidement la guerre entre la Russie et l'Ukraine a dépassé le strict cadre des opérations militaires et, impliquant d'autres pays, a envahi de multiples dimensions, notamment le cyber-espace, l'industrie et la finance. Ce contexte global impacte-t-il la finance dite responsable, et quelles peuvent être les conséquences de ce conflit ?

Tout d'abord, revenons quelques mois en arrière, à l'été 2021. Les industriels de l'armement, la ministre des Armées et les députés de la commission de défense s'élèvent avec virulence contre la taxonomie et le projet d'écolabel européen. Pour mémoire, on distingue les armes conventionnelles des armes dites « non-conventionnelles », essentiellement les armes nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC) ou les armes spéciales de destruction massive. Plusieurs conventions internationales interdisent par ailleurs spécifiquement certains types d'armements classiques comme la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel ou la Convention sur les armes à sous munitions appelée Convention d'Oslo (2008). De manière générale, la plupart des sociétés de gestion utilisent des exclusions pour ces conventions (exclusions dites

« normatives) et pour les armes non-conventionnelles à différents degrés. Mais pour ce qui est des armes conventionnelles, la taxonomie européenne n'identifie par les activités du secteur de la défense comme des activités « durables » et le projet d'écolabel prévoit même quant à lui d'exclure « les entreprises impliquées dans la production et/ou le commerce d'armes conventionnelles et de produits militaires pour le combat si elles tirent plus de 5% de leurs revenus de ces activités ». A l'heure où l'Europe se mobilise pour fournir des armes aux forces ukrainiennes et où la question de notre défense est posée avec l'augmentation du budget de l'armée, on peut s'interroger sur l'impact de ce contexte sur les positions des politiques, des régulateurs et des sociétés de gestion.

Autre point à noter : la Russie a été dégradée par S&P début mars à CCC-, soulignant le risque de défaut entraîné par l'impact économique des sanctions imposées depuis le début du conflit. Les fournisseurs d'indice FTSE Russell et MSCI ont déclaré dès le 2 mars qu'ils retireraient la Russie de leurs indices. JP Morgan par ailleurs a annoncé le retrait provisoire de la Russie et de la Biélorussie de son indice ESG Emerging Market, une décision qui pourrait être définitive à compter du 31 mars. La plupart des indices ont par ailleurs annoncé qu'aucune nouvelle émission russe ne serait prise en compte, même par des émetteurs auparavant agréés.

Dernière question, et non des moindres, cette guerre va-t-elle rebattre les cartes sur la question énergétique ? L'arrêt du gazoduc Nord Stream 2 a d'ores et déjà entraîné la faillite de la société germano-russe responsable l'exploitation de ce pipeline de 1230 km achevé à l'automne dernier. De



manière générale, la question énergétique se pose à plusieurs niveaux.

Au niveau de la RSE des entreprises et de leur positionnement vis-à-vis du marché russe, le ministre français de l'Économie Bruno Le Maire a ainsi rappelé qu'il y avait désormais "un problème de principe à travailler" avec toute personnalité proche du pouvoir russe. Les choix et les positions de TotalEnergies et de Engie (exposé à un risque de crédit de 1Md d'euros sur Nord Stream2) est ainsi en cause, alors que BP a d'ores et déjà annoncé la cession de ses 19,75% dans Rosneft, compagnie pétrolière de l'Etat russe qui lui apporte pourtant 30% de sa production de gaz et de pétrole et constitue 50% de ses réserves (une perte de 25 Mds de dollars). Il faudra donc surveiller la position des agences de notation ESG sur toutes ces valeurs.

Il convient enfin de rappeler que 43% du gaz importé dans l'Union européenne provient de Russie (seulement 16% pour la France). Son utilisation dans le bras de fer en cours (une arme à double tranchant) va peut-être relancer sur plus long terme la question de l'indépendance énergétique européenne (comme l'a souligné le président Macron) et de l'accélération du développement des énergies renouvelables qui vont apparaître comme un outil politique majeur et une opportunité financière face à l'envolée des cours des énergies traditionnelles.

Si les conséquences court et moyen terme de la crise sont impossibles à déterminer une semaine après le début du conflit, il est clair que la finance responsable va avoir à tirer un certain nombre de leçons de ce terrible contexte.



Kermit

Raison d'être*

« Notre objectif est de faire évoluer les pratiques des investisseurs et de leurs partenaires dans une logique responsable, durable et de long-terme, afin de contribuer à faire de la finance le moteur d'une transformation positive du monde ».

** Inscrite dans les statuts de l'entreprise conformément aux dispositions de l'article 1835 du Code Civil.*

Notre expertise issue de la finance traditionnelle et notre connaissance des investisseurs institutionnels nous permettent d'apporter des réponses concrètes et pragmatiques aux problématiques liées à la mise en place d'une stratégie responsable.

Kermit est une SAS au capital de 5 000 EUR (RCS n° 888 373 792) immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) en qualité de CIF sous le n°20007557 et membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

www.kermitconseil.com



<https://twitter.com/@KimNguy35436484>



<http://www.linkedin.com/in/nguyen-kermit>

